

ÉVÊCHÉ DE BOMA

B.P.72 BOMA

KONGO CENTRAL

Secrétariat : 09. 90. 32. 13. 02

Chancellerie: 09. 90. 32. 13. 01

Site : www.dioceseboma.com

E-mail : evecheboma@hotmail.com

EVV/EV/001/2020. DECRET PORTANT NOMINATION D'UN DEFENSEUR DU LIEN AU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE DIOCESAIN DE BOMA

Nous Monseigneur Cyprien MBUKA, Cism, par la grâce et la bienveillance du Saint-Siège, Evêque de Boma ;

A mon cher Fils Abbé Frédéric DIALUNGANA MASIALA et aux lecteurs du présent décret, salut et bénédiction dans le Seigneur ;

Considérant la nécessité de pourvoir à la fonction de défenseur du lien à qui il incombe de présenter et d'exposer, dans les causes concernant la nullité de l'ordination sacrée, ou la nullité du mariage ou sa dissolution, tout ce qui peut être raisonnablement avancé contre la nullité ou la dissolution (cf. can 1432) ;

Eu égard à notre droit de pourvoir librement à la collation des offices ecclésiastiques dans le diocèse de Boma (can 157) ;

Après consultation de personnes sages et avisées ;

En vertu du pouvoir ordinaire (can 381) et par la teneur de la présente ;

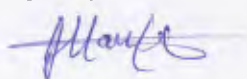
DECRETONS

L'abbé Frédéric DIALUNGANA MASIALA est nommé défenseur du lien au Tribunal ecclésiastique diocésain de Boma.

L'abbé Frédéric DIALUNGANA MASIALA assumera cette charge soigneusement et selon le droit (DigC art. 33,2°).

Abbé Dieudonné LUZOLO LAU

Chancelier



Fait à Boma, le 15/01/2020

Mgr Cyprien MBUKA, Cism

Evêque de Boma

